Chronique française

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **98 (1953)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FRANÇAISE

L'ÉTAT DES FORCES EN 1953

Diverses publications, dont plus particulièrement une brochure diffusée par le Ministère de la Défense Nationale, permettent maintenant, à la troisième année du réarmement, de se faire une idée assez précise des résultats de la reconstitution des forces françaises. Il n'est certes pas encore question de prétendre être parvenu à l'objectif définitif et de relâcher l'effort. Pourtant les résultats acquis sont appréciables. La renaissance des forces, notamment des forces terrestres, est en cours, mettons à mi-chemin de son achèvement. Si cette première partie a nécessité un effort moral et financier remarquable, s'échelonnant donc sur près de trois années, la seconde partie ne pourra s'effectuer qu'au cours d'une période plus longue, car dès maintenant l'entretien des éléments mis sur pied absorbe une part de plus en plus importante des ressources.

Par une cruelle ironie, c'est précisément durant ces années de réarmement intense que se poursuit implacablement la guerre d'Indochine. On se doute que la coïncidence n'est qu'apparente. L'adversaire en puissance possède là, en actionnant ce conflit à 12 000 kilomètres de la métropole, le moyen de freiner sérieusement le réarmement et d'en rendre le fardeau très lourd. Il se garde bien de ne pas utiliser à fond cet atout.

La brochure du Ministère (« L'effort français de réarmement ») vient à son heure pour faire le point de la situation. Sous une forme sobre et concise, elle s'attache aux faits, établit des comparaisons, fait ressortir la progression de l'effort. Elle ne craint pas de donner des chiffres, même précis. En outre, elle a le mérite de placer ce réarmement dans son cadre, c'est-à-dire en évoquant le poids terrible des deux guerres meurtrières et destructives du demi-siècle passé, en esquissant la position de la France dans le monde et à l'intérieur de l'alliance atlantique ; et enfin, en assignant une portée à ce réarmement au sein d'une Europe à la recherche de son intégration.

Passons aux faits. Les charges militaires de la France : la défense du territoire continental ; la défense du domaine d'outre-mer ; et la sécurité des communications entre la métropole et des territoires répartis sur cinq continents. En raison de ses engagements

mondiaux, la France est celui des pays européens le plus directement engagé dans le conflit entre l'Est et l'Ouest ; et le plus exposé : « Strasbourg se trouve à 240 km. des divisions blindées soviétiques et Hanoï à 150 km. des armées de Mao Tsé Toung ».

Le passé : en deux guerres, deux millions de morts ou disparus, autant d'invalides et 800 000 déportés. Des destructions portant sur plus de deux millions d'habitations et entreprises, et s'échelonnant de 25 % des locomotives à 87 % des péniches fluviales et des cargos maritimes. Le coût des reconstructions consécutives aux deux guerres doit être estimé à plus de 300 milliards de francs suisses.

Dans le présent : des charges financières militaires s'élevant au tiers du budget, soit plus du 10 % du revenu national. Ce qui peut être ramené à un fait simple : un achat de 100 francs, considéré naturellement d'une manière moyenne, comporte 30 fr. d'impôts, dont dix pour les besoins de la défense ; et sur ces dix fr., quatre fr. pour la guerre d'Indochine. — En outre les forces armées actives représentent 2,2 % de la population totale (2,5 % aux Etats-Unis et 2 % en Angleterre). Il n'y a pratiquement plus d'exemption du service militaire ; la majeure partie des inaptes physiquement sont absorbés par le service auxiliaire. A ajouter qu'au 1er décembre 1952, les pertes totales des forces du Corps Expéditionnaire en Indochine, soit 95 900 hommes, n'étaient guère inférieures à celles des Américains en Corée, jusqu'à fin décembre, soit 123 400 hommes. Et enfin, le nombre des officiers tombés en Indochine est de 1450, représentant presque exactement la totalité des quatre dernières promotions de l'Ecole de Saint-Cyr ; ainsi l'Armée compte maintenant un chiffre légèrement supérieur d'officiers de réserve en situation d'activité ou d'anciens officiers rappelés au service.

Les forces de 1953

La publication du Ministère de la Défense Nationale donne des chiffres précis sur les effectifs actuels. Le chiffre global est de 926 748 hommes, en augmentation d'environ 80 000 sur celui de 1938 et supérieur de plus de 300 000 par rapport à 1949. Depuis cette date la progression s'est affirmée, s'accentuant surtout en 1951 et 1952. En 1953 elle ne porte plus que sur environ 20 000 hommes ; de plus elle est conditionnelle, en raison du blocage de certains crédits. Cette augmentation, toujours par rapport à 1939, n'affecte pas les forces terrestres qui ont retrouvé leur niveau d'avant-guerre, mais concerne notamment les forces de l'air, plus que doublées et atteignant 126 794, et celles de la gendarmerie, passées de 49 000 à près de 66 000 hommes, ceux-ci constituant une excellente réserve de

sous-officiers. Seule la marine subit une diminution, n'ayant pas retrouvé, avec 70 803 hommes, son stade d'avant-guerre, bien qu'en progrès sensible sur 1949.

Le décompte des grandes unités est enfin indiqué d'une manière exacte. Car, étant donné la diversité actuelle des armes et des éléments de support des unités de combat, effectifs et divisions sont deux facteurs très différents d'appréciation des forces. Voici comment s'établit ce décompte des grandes unités :

En Europe, 12 divisions, dont 5 complètement équipées en personnel et matériel (stationnées outre-Rhin) et 5 autres à « 75 % », c'est-à-dire pouvant être recomplétées aux premiers jours de la mobilisation ; enfin deux autres divisions ont été créées en fin de 1952 pour atteindre le chiffre du « programme de Lisbonne ». A noter qu'au début de 1950, il n'y avait en Europe que cinq divisions de première ligne, très réduites en personnel, à peine 50 % de leurs effectifs.

En dehors d'Europe, le Corps Expéditionnaire d'Indochine groupe des éléments représentant l'équivalent de dix divisions. Mais il s'agit là surtout du personnel, remarquablement entraîné et aguerri. Ne sont pas comprises dans cette estimation les armées nationales des Etats Associés d'Indochine. Enfin, en Afrique du Nord, sont formées deux divisions et dans les autres territoires d'outre-mer il existe la valeur d'une division.

Etant connu deux facteurs, les effectifs et le nombre de divisions, il faut encore en faire intervenir un troisième, c'est-à-dire une conception nouvelle, dite de la « tranche divisionnaire ». Il s'agit des effectifs nécessaires à la formation d'une division et des unités de soutien, ceci exprimé naturellement par une moyenne. Ainsi la tranche divisionnaire des grandes unités du Corps de Bataille est de 40 000 hommes, ou même de 42 000 hommes selon le procédé de calcul employé. Il faut autant de fois 40 000 hommes qu'il y a de divisions constituées, sans qu'il soit encore question des dépôts permettant d'alimenter en hommes les unités engagées au feu. En conséquence les douze divisions continentales absorberont près de 500 000 hommes, dont au moins 400 000 provenant du personnel d'active. Près de la moitié de ce personnel se trouve ainsi déjà utilisée, le reste allant aux autres armes et aux formations d'outre-mer. C'est ce qu'on pourrait appeler la première mise de fond, entièrement dépouillée des besoins ultérieurs.

Il y a lieu pour le moment de s'en tenir à cette base, c'est-à-dire les douze divisions du programme de Lisbonne, avec les états-majors et unités non endivisionnées de corps d'armée, armées, et

du commandement supérieur d'un front ou théâtre d'opérations. Ces forces sont dénommées maintenant du Corps de Bataille, celui-ci étant « atlantique » et la France en fournissant l'élément terrestre de loin le plus considérable. Elles sont dites également de « couverture », mais cette dernière étant aussi bien atlantique que française. Il importera de revenir sur son développement futur.

Cependant, à cette couverture extérieure correspondent, d'une part une couverture intérieure, appelée aussi, dans un sens un peu différent, la défense en surface, dont l'organisation n'est pas encore très poussée ; et d'autre part, un puissant équipement des arrières, aussi bien en faveur des armées de terre que des forces de l'air, et que l'on a pris l'habitude d'appeler, à la mode des aviateurs, l'infrastructure, dont le développement est en gros progrès. Couverture et infrastructure absorbent respectivement 50 et 100 000 hommes de personnel d'active. Leur recomplétement serait assuré à la mobisisation dans une proportion beaucoup plus forte de réservistes que celles des divisions.

Il existe donc jusqu'à présent deux sortes d'unités quant à leur composition ; les unes à très faible, les autres à forte proportion de réservistes rappelés à la mobilisation. Cependant ce n'est pas tout. Mais arrivé à ce point-là, on touche au cœur même du problème. La couverture joue pour les pays anglo-saxons d'une manière fort lointaine et au-delà de la mer ou océan ; leur participation y est relative en forces terrestres, bien que nettement supérieure en forces aériennes. De leur part on n'entrevoit qu'avec un certain délai l'intervention d'un second échelon de divisions en doublure ou en renfort du Corps de Bataille. Pour la France, comme pour les autres pays européens, la menace est beaucoup plus immédiate, d'où la nécessité de prévoir dès maintenant la constitution, ou du moins la préparation, d'une nouvelle série de divisions. Les questions du matériel et de l'instruction des réserves (cadres et troupe) se posant, il ne peut être procédé que par paliers successifs. On ne mentionne actuellement que quelques divisions organisées.

On aboutit ainsi à un nouveau type d'unités, celles dans la formation desquelles n'entrent que de très faibles éléments d'active ; ou même encore un dernier type, c'est-à-dire uniquement composé d'éléments des réserves. Ainsi à la mobilisation s'étageront quatre sortes d'unités selon que les éléments d'active y seront prépondérants, faibles, réduits à une fraction de l'encadrement et à des spécialistes, ou inexistants. — Enfin, à ces différents types s'appliquent deux modes de rappel de réservistes, aussi bien pour les convocations du temps de paix que pour la mobilisation. Pour les unités d'active,

les convocations horizontales, et pour les trois autres types, les convocations verticales. En d'autres termes les premières sont complétées par la dernière classe libérée et les autres par des hommes appartenant à plusieurs classes d'âge, en profondeur si l'on peut dire, selon les besoins à satisfaire et en puisant dans les classes anciennes jusqu'à ce que ceux-ci soient couverts.

Dans l'état actuel des choses, la situation se présente de la manière suivante : est assuré le recomplétement en réservistes du Corps de Bataille et de l'Infrastructure, lesquels appartiennent à la communauté atlantique. La France remplit donc, avec des retards minimes, les obligations qu'elle a contractées. Avec les contingents réunis de tous ses membres, l'OTAN estime pouvoir faire face à un danger durant un laps de temps estimé de trente à soixante jours, permettant de rameuter les forces des grands partenaires anglo-saxons. Mais la France n'en a pas pour autant assuré la protection de son sol. Pour elle se pose ce nouveau problème d'une manière très pressante. Elle doit pouvoir dans le moindre délai lever un nouvel échelon de divisions pour préserver son territoire d'incursions ou de diversions, ou pour doubler le Corps de Bataille atlantique. On peut donc prétendre que la couverture atlantique est acquise, mais très imparfaitement la couverture française.

En effet, également dans le présent, le recomplétement de ces divisions de réserve n'est pas assuré entièrement ; et il s'agit de la majeure partie de leurs effectifs. Il est conditionné par le nombre non seulement d'hommes inscrits depuis la fin de la guerre, mais par ceux familiarisés avec le nouveau matériel. Les classes pouvant donc fournir les spécialistes indispensables ne sont donc pas nombreuses. En ajoutant à cela la question du matériel lui-même, qui n'a pas été traitée, ainsi que celle de la formation des cadres de réserve, on comprendra que réside dans ce domaine, surtout, encore une fois, en raison de la position géographique de la France, la plus sérieuse faiblesse de sa défense. On estime que dans le présent seules quelques divisions pourraient utilement être levées, peut-être cinq. Il est vrai qu'à chaque année nouvelle qui s'écoule un progrès réel s'effectue pour ainsi dire automatiquement, puisque le système d'instruction et d'entraînement des réserves est mis sur pied et en état de fonctionner à rendement normal.

Cependant le problème doit encore être considéré dans tout son ensemble, France et outre-mer. La métropole peut aligner douze divisions atlantiques, cinq de réserve — en tout cas dans un avenir proche. Il peut être assez facilement prélevé sur l'Afrique du Nord les deux divisions y stationnant, leur dédoublement sur place étant

assuré par des réservistes durement entraînés par les campagnes d'Italie, de France et d'Indochine. On aboutit ainsi à un premier total de 19 grandes unités.

En outre il suffirait d'une amélioration de la situation indochinoise, le Vietminh ne manquant pas de donner des signes d'essoufflement dans la conduite des opérations, bien qu'il reste très mordant dans la guérilla ; il suffirait aussi d'un développement sensible des armées nationales des Etats Associés (Indochine) ; il suffirait enfin d'un relâchement de la guerre froide que les nouveaux maîtres du Kremlin semblent bien ne pas pouvoir conduire avec la même vigueur que Staline — pour que des prélèvements puissent être opérés sur le Corps Expéditionnaire d'Indochine, ou si l'on préfère, pour que celui-ci se dégonfle au profit de la défense de la métropole. Dans quelle mesure ? Cela est certes encore fort difficile à préciser. Néanmoins, toutes ces conditions étant plus ou moins remplies, il ne serait pas chimérique de songer à la reconstitution en France de quelque cinq nouvelles divisions. On pourrait ainsi parvenir à un total général de vingt-cinq divisions participant à la défense de la métropole : Corps de Bataille, second échelon de divisions opérationnelles, infrastructure, tandis que des unités régionales seraient chargées de la défense en surface.

Les experts militaires de l'Occident avaient prévu à l'origine que l'effort de réarmement devait s'élever graduellement jusqu'à l'année 1954, celle-ci étant considérée comme l'« année cruciale », en ce sens qu'on y parviendrait à une sorte d'équilibre des forces d'une part, mais de l'autre à une balance dans le domaine nucléaire en raison de progrès sensibles des Soviétiques ; à noter toutefois que ces derniers ne paraissent pas avoir rattrapé leur retard. Par contre il semble que le palier de 1953, du côté des Alliés serait déjà suffisant, ceci concernant aussi bien la France que les autres membres de la communauté atlantique. Non pas suffisant en lui-même pour écarter tous les risques, mais en tout cas n'exigeant plus dans l'immédiat un nouvel accroissement des charges militaires. Il devient de plus en plus improbable que soit augmentée la contribution du pays. Il faut même songer à la diminuer.

Cependant, d'une manière générale, le niveau actuel doit être maintenu. Ce qui est déjà obtenu dans la reconstitution des forces demande encore un long travail de perfectionnement et de consolidation avant que l'Armée puisse prendre, selon l'expression du Ministre de la Défense Nationale, son « régime de croisière », c'est-à-dire que, une base solide étant acquise, il ne soit plus nécessaire que d'un régime de renouvellement et d'entretien.

Du fait de sa situation géographique à l'aboutissement de la grande plaine européenne et en raison de son potentiel industriel moyen, surtout en regard de la puissance prodigieuse des Etats-Unis, la France représentera dans la communauté atlantique un facteur essentiellement terrestre. Cependant nul dans les conditions actuelles ne peut être que terrestre. Une certaine aviation, il est vrai dite tactique, fait partie intégrante des moyens terrestres. C'est dans ce domaine, après les improvisations hâtives et onéreuses de la libération, que la France a cherché à reprendre sa place, autrefois à l'avant-garde de l'aviation.

Des années d'efforts patients portent maintenant leurs fruits. L'industrie aéronautique est à même de sortir des appareils valables et de classe internationale. Mais il a fallu se limiter à la production d'une aviation moyenne spécialisée dans les appareils d'interception et d'appui aérien tactique. Les commandes « off shore » américaines ont permis le démarrage de la production. Plusieurs types d'avions ont déjà fait leur réputation. Le « Mystère » est un excellent intercepteur, reconnu comme tel par les experts de l'OTAN. Le « Vautour », le « Baroudeur », le « Potez 75 » et le « Fleuret » vont concourir pour l'armement des unités aériennes. Enfin on attend des réalisations sensationnelles de chasseurs ultra-rapides (1,6 mach.) et d'une force ascensionnelle remarquable ; deux minutes pour atteindre 10 000 mètres d'altitude. Enfin le « Trident », quoique dans une moindre mesure, dépasse aisément la vitesse du son. D'une manière générale, l'industrie aéronautique française se cantonne dans le domaine des réacteurs de moyenne puissance, ainsi que dans celui des hélicoptères et avions-hélicoptères.

Jusqu'à présent les forces aériennes étaient dotées d'appareils américains ; peu à peu elles seront pourvues d'avions français. Ces forces, comme celles de terre, sont réparties en plusieurs catégories. 27 escadrons sont mis à la disposition de l'OTAN, au même titre que les divisions. Puis sont couverts les besoins propres : 4 groupes de chasse ; 2 groupes de bombardement léger ; 5 groupes de transport ; 5 groupes de reconnaissance — le tout étant réparti et basé entre la métropole, l'Indochine et l'Afrique.

L'infrastructure a été poussée activement. L'équipement de détection-radar a été réalisée sur tout le territoire. Dans ce domaine l'industrie a repris son avance d'avant-guerre et est devenue exportatrice vers tous les pays voisins. L'instruction dispose d'installations fort appréciables équipant 27 écoles ; elle forme annuellement environ 10 000 élèves. L'armée de l'air a instauré un nouveau système de « réserve-active », d'ailleurs également appliqué dans les autres

armes. Il s'agit d'officiers de réserve s'engageant à accomplir chaque année trente jours de service actif. Ce procédé qui attire beaucoup de membres du corps enseignant, donne de bons résultats et sera appelé à prendre de l'extension. Il n'est pas sans analogie par certains côtés avec le système des milices suisses.

Enfin le budget de l'Air a donné lieu à quelques controverses assez vives. Il est passé en 1952 à 33 % de la Défense Nationale, pour redescendre en 1953 à 31 %, subissant en premier lieu les amputations budgétaires prescrites en cours d'année. Des comparaisons ont été faites avec les pourcentages américains et anglais, respectivement de 36 % et 46 % des masses des dépenses militaires, elles-mêmes très supérieures de surcroît. — Ainsi le Secrétaire d'Etat à l'Air a-t-il démissionné dans un geste qu'il a voulu spectaculaire, mais ne précédant que de peu tout le ministère... tandis que continuaient à fonctionner imperturbablement les « bureaux ».

Quant à la Marine, dont la majeure partie des forces a été engloutie d'un seul coup à Toulon en 1942, elle reste nettement au troisième rang. Néanmoins elle entreprend patiemment la reconstitution de ses petits bâtiments, ainsi que la rénovation de ses puissantes bases méditerranéennes. Or celles-ci représentent un apport considérable de la France à la communauté atlantique.

En regard du développement des forces françaises, il convient de préciser les engagements que le gouvernement a pris auprès de l'OTAN.

Forces terrestres : 26 divisions à mettre sur pied à la mobilisation, dont douze à un ou trois jours et quatorze à trente jours.

Aviation : atteindre et maintenir le chiffre de 1400 avions ; on compte maintenant une centaine d'hommes au sol, instruits dans de nombreuses spécialités, pour un avion en vol.

Marine : 300 000 tonnes de bâtiments (sur 357 000 existantes), ainsi que les flottilles de l'aéronavale, outre la conjonction dans le cadre allié des bases maritimes.

A la moitié de l'année 1953, il ne peut certes pas être affirmé que tous ces objectifs sont atteints. Toutefois ils le sont dans leur plus grande partie ; et pour le moins, ils peuvent être réalisables dans des délais restreints. Or ces derniers sont conditionnés par le conflit indochinois qui pèse gravement sur la reconstitution des forces militaires de la métropole. Une issue favorable à cette guerre améliorerait grandement la situation. Peut-être que ce long effort de résistance acharnée en Extrême-Orient, qui a déjà opposé un solide barrage à une nouvelle expansion du communisme en Asie, trouvera brusquement sa récompense.

J.-P. GIL